



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de GUNSTETT
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;

Considérant que les activités exercées sur le site Terril Daniel Mieg, Les terrains concernés sont situés route du Général de Gaulle, à l'est de la commune de Gunstett. Lieu dit "Haugel" sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **GUNSTETT** :

Terril Daniel Mieg
n°67SIS06872.

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **GUNSTETT**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le **10 JAN, 2019**

Le Préfet

Pour le Préfet et par déléguation
La Secrétaire Générale Adjointe


Nadia IDIRI



Identification

Identifiant	67SIS06872
Nom usuel	Terril Daniel Mieg
Adresse	Les terrains concernés sont situés route du Général de Gaulle, à l'est de la commune de Gunstett. Lieu dit "Haugel"
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	GUNSTETT - 67177
Caractéristiques du SIS	<p>Le terril Mieg appartient à la concession de Pechelbronn. Il a été aménagé entre 1930 et 1960. Il est de forme conique et mesure une vingtaine de mètres avec une surface au sol de 7 Ha.</p> <p>On notera également sur le siège Mieg la présence d'un terril plat de petites dimensions (moins d'une dizaine de mètres de haut) situé à l'est du grand terril et au nord du puits VII.</p>
Etat technique	Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)
Observations	<p>Le site ne fait pas l'objet de SUP.</p> <p>Le terril Mieg est composé de déblais marneux avec des lentilles sablogréseuses. Outre les stériles résultant du fonçage des puits et du creusement des galeries liées à l'exploitation, des déversements de déchets de production, de produits pétroliers, de résidus de distillation et de traitement du pétrole ont été réalisés.</p> <p>La qualité des eaux superficielles et souterraines est surveillée au droit et en aval du terril par des prélèvements et des analyses d'eau effectués sur six points.</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	67.0104	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=67.0104

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	1050501.0 , 6879321.0 (Lambert 93)
Superficie totale	98848 m ²
Perimètre total	1485 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GUNSTETT	21	207	27/02/2018
GUNSTETT	21	206	27/02/2018
GUNSTETT	21	204	27/02/2018
GUNSTETT	21	205	27/02/2018
GUNSTETT	21	201	27/02/2018
GUNSTETT	21	202	27/02/2018
GUNSTETT	21	203	27/02/2018
GUNSTETT	21	197	27/02/2018
GUNSTETT	21	198	27/02/2018
GUNSTETT	21	199	27/02/2018
GUNSTETT	21	200	27/02/2018
GUNSTETT	21	190	27/02/2018
GUNSTETT	21	191	27/02/2018
GUNSTETT	21	192	27/02/2018
GUNSTETT	21	193	27/02/2018
GUNSTETT	21	194	27/02/2018
GUNSTETT	21	195	27/02/2018
GUNSTETT	21	196	27/02/2018
GUNSTETT	21	185	27/02/2018
GUNSTETT	21	186	27/02/2018
GUNSTETT	21	187	27/02/2018
GUNSTETT	21	188	27/02/2018
GUNSTETT	21	189	27/02/2018
GUNSTETT	21	166	27/02/2018
GUNSTETT	21	167	27/02/2018
GUNSTETT	21	168	27/02/2018
GUNSTETT	21	169	27/02/2018
GUNSTETT	21	170	27/02/2018
GUNSTETT	21	171	27/02/2018
GUNSTETT	21	172	27/02/2018
GUNSTETT	21	173	27/02/2018
GUNSTETT	21	174	27/02/2018
GUNSTETT	21	175	27/02/2018

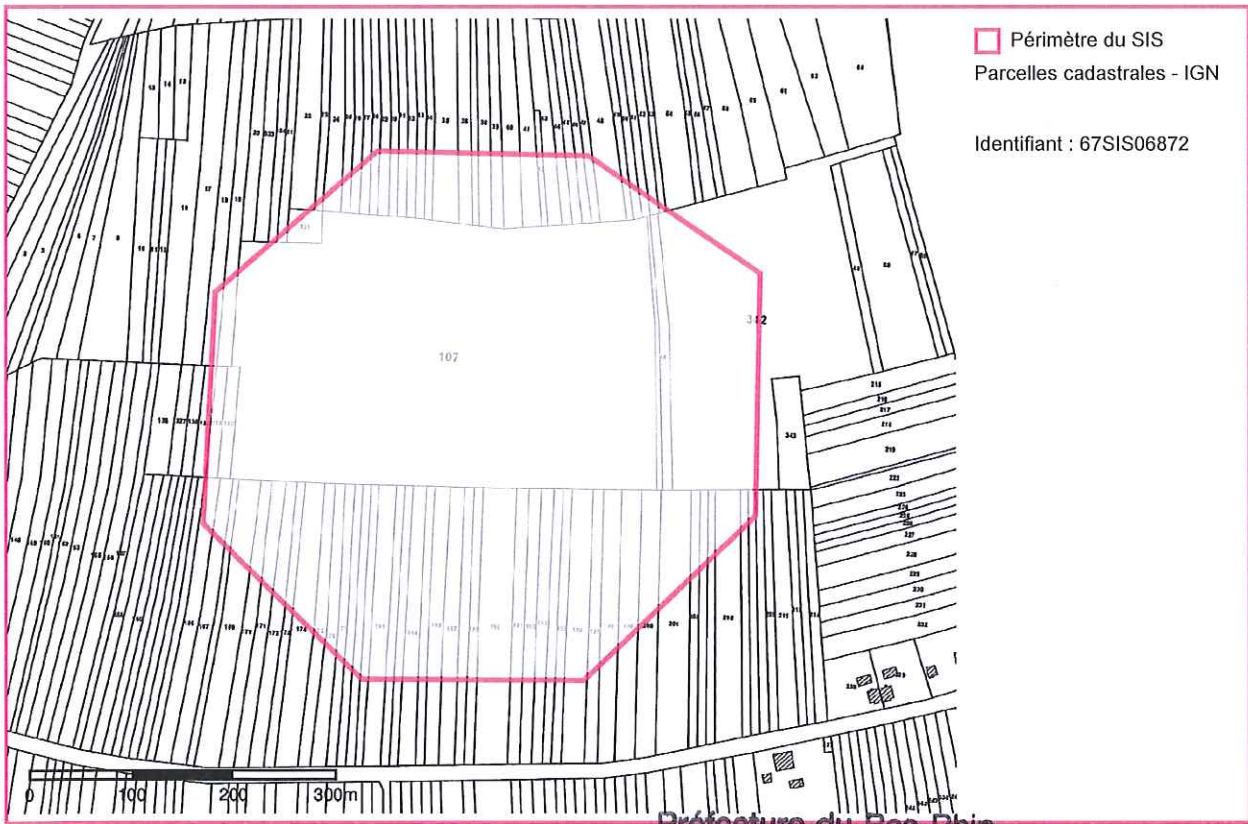
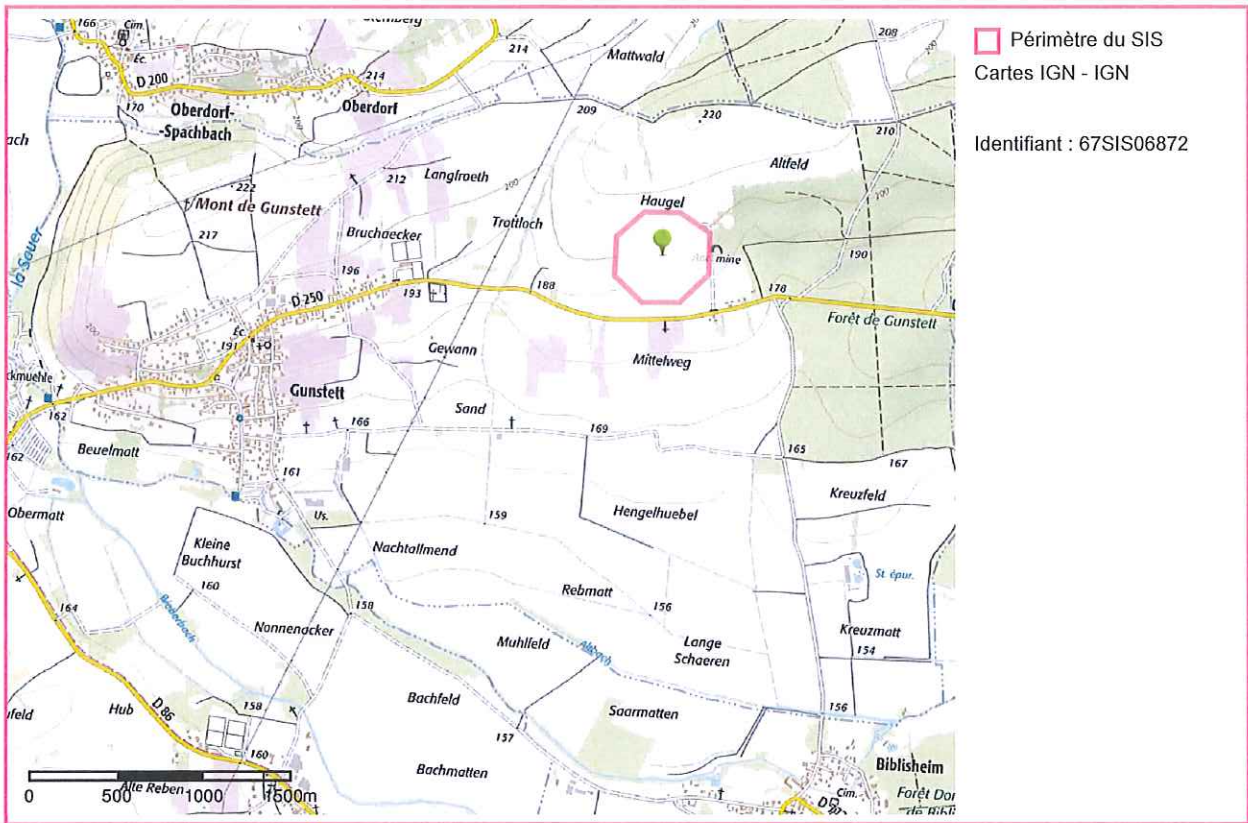
GUNSTETT	21	176	27/02/2018
GUNSTETT	21	177	27/02/2018
GUNSTETT	21	178	27/02/2018
GUNSTETT	21	179	27/02/2018
GUNSTETT	21	180	27/02/2018
GUNSTETT	21	181	27/02/2018
GUNSTETT	21	182	27/02/2018
GUNSTETT	21	183	27/02/2018
GUNSTETT	21	184	27/02/2018
GUNSTETT	21	35	27/02/2018
GUNSTETT	21	42	27/02/2018
GUNSTETT	21	86	27/02/2018
GUNSTETT	21	85	27/02/2018
GUNSTETT	21	336	27/02/2018
GUNSTETT	21	134	27/02/2018
GUNSTETT	21	133	27/02/2018
GUNSTETT	21	132	27/02/2018
GUNSTETT	21	107	27/02/2018
GUNSTETT	21	52	27/02/2018
GUNSTETT	21	51	27/02/2018
GUNSTETT	21	50	27/02/2018
GUNSTETT	21	49	27/02/2018
GUNSTETT	21	48	27/02/2018
GUNSTETT	21	47	27/02/2018
GUNSTETT	21	46	27/02/2018
GUNSTETT	21	45	27/02/2018
GUNSTETT	21	44	27/02/2018
GUNSTETT	21	43	27/02/2018
GUNSTETT	21	41	27/02/2018
GUNSTETT	21	40	27/02/2018
GUNSTETT	21	39	27/02/2018
GUNSTETT	21	38	27/02/2018
GUNSTETT	21	37	27/02/2018
GUNSTETT	21	36	27/02/2018
GUNSTETT	21	34	27/02/2018
GUNSTETT	21	33	27/02/2018
GUNSTETT	21	32	27/02/2018
GUNSTETT	21	31	27/02/2018
GUNSTETT	21	30	27/02/2018

GUNSTETT	21	29	27/02/2018
GUNSTETT	21	28	27/02/2018
GUNSTETT	21	27	27/02/2018
GUNSTETT	21	26	27/02/2018
GUNSTETT	21	25	27/02/2018
GUNSTETT	21	24	27/02/2018
GUNSTETT	21	19	27/02/2018
GUNSTETT	21	18	27/02/2018
GUNSTETT	21	342	27/02/2018

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Plan de situation		Non

Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

VU pour être annexé à l'arrêté de ce jour



Préfet et par délégation
 Maire Générale Adjointe
Nadia IDIRI
 Nadia IDIRI 5 / 5